

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 17 mai 2018

### **Les exigences du jury des Idex sont incompatibles avec l'agilité des regroupements grandes écoles - universités**

*Alors que les avis récents des jurys des Idex de PSL et de Paris-Saclay ont été rendus, la CGE et la CDEFI s'interrogent sur les exigences et critères d'éligibilité concernant les grandes écoles.*

#### **La CGE et la CDEFI rappellent leur attachement à des regroupements agiles dans lesquels les établissements membres conservent un fort niveau d'autonomie**

La CGE et la CDEFI rappellent leur souhait d'une gouvernance des regroupements qui soit simplifiée pour une plus grande agilité et réactivité. Ces regroupements doivent privilégier l'approche par projets et appliquer le principe de subsidiarité.

L'autonomie des établissements au sein des regroupements doit être préservée. Ils doivent pouvoir décider de leur stratégie, de leurs alliances nationales et internationales, avoir la pleine maîtrise de leurs ressources budgétaires et humaines, et toute latitude pour attirer des enseignants et enseignants-chercheurs internationaux, délivrer et signer les diplômes. Ces prérogatives sont des attributs fondamentaux des grandes écoles et les conditions de leur agilité et de leur excellence.

#### **La CGE et la CDEFI estiment que les conditions imposées par le jury des Idex sont incompatibles avec la création de valeur ajoutée recherchée dans les regroupements**

En analysant les exigences du jury des Idex de PSL et Paris-Saclay, les deux Conférences et leurs écoles membres considèrent que ces exigences contraignent trop fortement le développement et l'autonomie légitime des établissements constitutifs des regroupements. Le jury a notamment demandé que le président du regroupement ait, sur toutes les institutions fondatrices, les droits suivants : amendement du budget, droit de veto sur le recrutement des enseignants et des chercheurs, signature de tous les diplômes.

Par ailleurs, la position du jury implique que les grandes écoles membres de ces regroupements ne pourraient plus apparaître dans des classements thématiques.

## La CGE et la CDEFI veulent que les écoles puissent conserver la personnalité morale lorsqu'elles s'engagent dans des regroupements

La CGE et la CDEFI estiment que les établissements doivent pouvoir collectivement et librement décider de la forme de gouvernance nécessaire à la réussite de leur projet commun. En aucun cas celle-ci ne devrait être imposée ou dériver d'un modèle unique. Les conditions qui seraient ainsi imposées sont non seulement incompatibles avec les principes d'autonomie pédagogique et budgétaire et avec la conservation de la personnalité morale des écoles, mais vont également à l'encontre de la création de valeur dans les regroupements. Elles sont ainsi de nature à dissuader les écoles d'en être partie prenante et ne permettent pas aux établissements de contribuer au sujet majeur qui est celui de la réussite d'un projet commun.

La CGE et la CDEFI expriment ainsi leur profond désaccord face une politique d'attribution de financements dont l'une des finalités est d'imposer un modèle unique de gouvernance et de fonctionnement. La gouvernance d'un site, tout comme sa stratégie, ne peut reposer que sur une vision ambitieuse partagée de développement scientifique et économique, dont l'envergure dépasse de loin la simple question des moyens.

---

### A PROPOS DE LA CGE

Créée en 1973, la Conférence des grandes écoles (CGE) regroupe 221 établissements d'enseignement supérieur et de recherche français et étrangers représentant tout le spectre des formations supérieures en Grandes écoles de niveau Master et au-delà. Assurant une formation de masse (40% des masters délivrés chaque année en France) et une recherche intensive (50 % des thèses dans les disciplines couvertes par les Grandes écoles), les Grandes écoles mettent en cohérence un projet pédagogique en fonction du profil de l'étudiant et des débouchés professionnels. Véritable label de qualité, la CGE s'assure du respect par l'ensemble de ses membres de ses principes fondamentaux (excellence, insertion professionnelle, ouverture internationale, accréditation des formations...). Les 221 Grandes écoles membres permettent à la France de proposer une offre de formation et de recherche à déclinaisons multiples et de répondre ainsi aux besoins très variés des entreprises.

### CONTACTS PRESSE

**TBWA \ CORPORATE** Lucille Simon — lucille.simon@tbwa-corporate.com — 04 37 47 36 28

**CGE** André Bismuth — andre.bismuth@cge.asso.com — 01 46 34 77 58

### À PROPOS DE LA CDEFI

Fondée en 1976, la CDEFI (Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs) réunit l'ensemble des directeurs et directrices des établissements ou composantes d'établissements, publics ou privés, accrédités par la Commission des titres d'ingénieur (CTI) à délivrer le titre d'ingénieur diplômé. Elle a pour principale mission d'étudier tous sujets relatifs au métier et à la formation des ingénieurs, ainsi qu'au développement de la recherche et à la valorisation de celle-ci. Elle a, de plus, vocation à promouvoir l'Ingénieur de l'école française, dans le monde comme en France. Ainsi, la dimension internationale est au cœur de ses préoccupations, notamment dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**Site internet :** [www.cdefi.fr](http://www.cdefi.fr)

**Twitter :** <https://twitter.com/Cdefi>

**LinkedIn :** <https://www.linkedin.com/company/5323901/>

### CONTACTS PRESSE, AGENCE MADAMEMONSIEUR :

Stéphanie Masson – smasson@madamemonsieur.agency – 06 84 65 17 34

Caroline Million – caroline@pamplermoussepresse.com - 06 81 33 09 17